

Nantes, 7 novembre 2007

Journées d'étude du GIT

Allocution d'ouverture. Nadine Reux.

Mesdames et Messieurs bonjour. Je suis très heureuse de vous accueillir aux 8èmes journées d'étude du GIT.

Je remercie Mesdames et Messieurs les présidents de séance, tous les intervenants, nos partenaires, plus particulièrement le conseil général, l'AFSSET, APIPRO et l'INRS, les exposants qui vous attendent lors des pauses, et merci bien sûr à vous tous d'être présents.

Nous avons travaillé collectivement pour vous proposer des journées, nous l'espérons, riches, denses et actuelles dont le thème est, vous le savez : **Infirmière en santé au travail, un métier aux multiples compétences : nouveaux risques, nouvelles pratiques, nouveaux outils.**

Monique Saudrais vous présentera le comité d'organisation et je vais pour ma part vous présenter les membres du **comité scientifique**, tout d'abord les infirmières du travail :

- Geneviève Faye de Clermont-Ferrand,
- Brigitte Frelet de Rouen,
- Chantal Rouilhes de Toulouse,
- Odile Thébault de Paris absente, son travail a été repris par Stéphanie Abgrall d'Angers,
- Catherine Chazette de Grenoble
- et Corinne Martinelli de Paris

Des médecins composent également ce comité scientifique : Mme Touranchet et de M.Dubré, qui sont MIRTMO dans les pays de Loire, ainsi que messieurs Roquelaure et Gerault professeurs en santé au travail respectivement à Nantes et à Angers.

Vous aurez l'occasion de les retrouver tout au long de ces journées.

Les sessions que nous avons souhaité mettre au programme de cette **première journée** ont pour but de faire le point sur notre métier en 2007 en tant qu'infirmière dans le système de santé français ainsi que dans la santé au travail. Nous traiterons par exemple de la formation et de notre profession dans d'autres pays européens.

Pour enrichir la réflexion, nous avons souhaité associer aux débats d'aujourd'hui aussi bien le ministère du travail, notre ministère de tutelle, que le ministère de la santé, les médecins inspecteurs du travail, les services interentreprises, les professeurs de santé au travail, les conseillers en ressources humaines, les médecins du travail...

Les journées de **jeudi et vendredi** seront l'occasion d'échanger sur nos pratiques.

Je souhaite remercier dès maintenant les infirmières qui ont accepté de partager de leurs expériences.

Le comité scientifique a choisi 6 problématiques parce que nouvelles, elles concernent beaucoup d'entre nous et impliquent un travail en collaboration avec d'autres professionnels :

- Vers une utilisation plus responsable des produits chimiques au poste de travail

- Prévention et prise en charge des salariés sous l'emprise de stupéfiants

- Accompagnement au sein d'un plan de sauvegarde de l'emploi

- Vieillesse et santé au travail

- Implication de l'infirmière de santé au travail dans les plans de prévention gouvernementaux.

- Mobilité – Expatriation des salariés – Prévention des risques, conseils et surveillance.

Vendredi après-midi, la synthèse des journées d'étude, présentée par Brigitte Frelet et Françoise Guillaud, permettra à chacun de retenir les grandes lignes de ces journées.

Enfin nous terminerons par un moment festif en évoquant les 20 ans du GIT.

Après la présentation du programme, permettez-moi de partager avec vous le point de vue du bureau du GIT au sujet de la situation des infirmières de santé au travail.

Actuellement nos interlocuteurs parlent beaucoup de la place de l'infirmière dans les services interentreprises, mais nous devons également nous préoccuper des projets de réforme concernant la santé au travail et donc notre profession dans son ensemble.

Le rôle de l'infirmière dans les services inter n'est pas complètement défini, certains services embauchent déjà, les missions sont en train de se préciser. Ceci ne va pas sans crainte de la part des infirmières qui ne veulent pas faire par exemple des visites médicales à la chaîne, mais également de la part des médecins et des autres intervenants en Santé Travail.

Nous savons que la pénurie de médecin va également toucher les services autonomes qui devront se réorganiser, le rôle de l'infirmière changera par la force des choses.

De plus, il y a beaucoup plus de salariés suivis dans les services inter que dans les services autonomes.

La législation ne peut pas être complètement appliquée actuellement. De nombreux acteurs demandent son assouplissement afin que diverses expérimentations puissent être mises en place, tout en étant encadrées pour pouvoir être évaluées et reproduites.

Des médecins, convaincus de l'utilité des infirmières en santé au travail affirment que le développement d'un pôle SANTE médecin-infirmière est une chance pour l'avenir de la santé au travail.

Sans être totalement naïve sur les motivations et les réticences des uns et des autres, nous sommes persuadées que nous vivons un moment important : nous devons nous positionner et montrer quelles sont nos compétences. Les infirmières ont bien une place à tenir en santé au travail, quel qu'en soit le mode d'exercice.

Il me semble utile d'énoncer ici **quelques réflexions** afin de clarifier la **position du GIT** par rapport à des interlocuteurs qui ont parfois une vision très partielle de notre métier :

Les infirmières ne veulent prendre la place de personne, ni des médecins, ni des IPRP (Intervenants en Prévention des Risque Professionnels), ni des SAST (Secrétaires Assistantes en Santé Travail). Il y a assez de travail pour tous, certaines tâches peuvent être effectuées par l'un ou l'autre, mais d'autres sont réservées à une seule profession. Le GIT souhaite que la place des infirmières soit reconnue, valorisée et surtout clairement définie.

Le cadre des missions de chaque intervenant en santé au travail doit être travaillé en collaboration avec les autres professions.

Les infirmières souhaitent prendre part aux discussions concernant leur profession, il s'agit de construire ensemble un nouveau fonctionnement de la santé au travail.

En ergonomie par exemple, on ne décide pas de modifier un poste de travail sans consulter l'opérateur qui l'utilise. De la même manière les infirmières ne souhaitent pas que les décisions soient prises uniquement par des personnes extérieures, que ce soit les médecins, le ministère ou les partenaires sociaux.

Le travail sur le terrain avec l'étude des postes de travail est indissociable de la clinique pour chaque acteur de santé au travail, médecin et infirmière. Nous prenons soin d'un salarié afin que le travail n'altère pas sa santé. Nous ne pouvons pas évaluer l'état de santé d'une personne sans connaître les risques auquel elle est exposée, ni les conditions de travail vécues chaque jour.

Pour le GIT, les infirmières en santé au travail sont une seule profession quelque soit leur lieu d'exercice : grande entreprise avec un médecin autonome, moyenne entreprise avec un médecin d'un service interentreprises ou infirmière de service inter.

Les infirmières, formées en santé au travail, peuvent circuler à l'intérieur de ce secteur d'activité et s'adapter aux différents modes d'exercice.

L'évolution de notre métier nous concerne directement.

Le GIT a d'une part le devoir de vous informer et d'autre part de donner la parole à nos partenaires et interlocuteurs, pour vous permettre de les entendre. Ensuite nous pourrons construire des propositions qui nous permettent de travailler bien, c'est à dire dans de bonnes conditions, en respectant les objectifs de notre profession, en collaboration avec les autres professionnels.

Avant de terminer, permettez-moi d'associer par la pensée celles ou ceux qui n'ont pas eu la possibilité d'être avec nous aujourd'hui.

Et un dernier message : afin de favoriser les échanges dans les meilleures conditions, les présidents de séance auront à cœur de faire respecter les horaires. Je compte sur vous tous pour les y aider !

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent congrès et je vous remercie pour votre écoute.